

This is exhibit A attached to the  
Affidavit of Alvora Tiuca  
Sworn on June 16, 2000



HELEN KROULAKIS

**From:** "Nagib Tajdin" <nagib@tajdin.com>  
**Date:** June 17, 2010 4:00:34 PM EDT  
**To:** "Alnaz Jiwa" <alnazjiwa@hotmail.com>  
**Subject:** FW: DHL

---

**From:** Nagib Tajdin [mailto:nagib@globale.net]  
**Sent:** Monday, February 15, 2010 1:47 PM  
**To:** 'PARKES, Michelle'  
**Subject:** RE: DHL

Chère Madame,

La lettre de confirmation est attachée ci-joint  
Je vous suggère de lire attentivement tous les  
documents en attachement avec cet email. Si vous  
avez des questions, vous pouvez me contacter.

Nagib Tajdin  
Tel: 254-723-693-844

Chère Madame,

J'ai reçu samedi passé le 13 février l'original de la prétendue lettre de Son Altesse que vous m'avez envoyée par email le 24 janvier 2010.

Le contenu, le ton et le style de la lettre m'ont tout de suite parus suspects parce qu'ils ne sont pas ceux de Son Altesse l'Aga Khan ni ne correspondent au contenu de la lettre que je lui ai envoyé le 4 janvier 2010.

La version reçue par votre email a donc été envoyée aux meilleurs experts en écriture au Canada et aux Etats Unis pour vérification de la signature. J'ai maintenant en main plusieurs expertises [en anglais et en français] faites par des sommités internationales, des experts reconnus dans leur domaines, qui certifient qu'il n'y a aucun doute que la signature prétendue de Son Altesse, dans la lettre que vous m'avez fait parvenir, est forgée.

J'ai également l'intention d'envoyer le document au forensic pour vérifier les empreintes digitales sur l'original reçu hier pour l'identification du nombre de personnes impliquées dans ce faux.

En France comme en Angleterre, forger une signature et prétendre qu'elle vient d'une personne autre est une offense majeure.

Je pense sérieusement remettre le dossier a la police faire pour son enquête. J'ai donc décidé de demander à mon avocat de préparer un dossier complet dans le respect de la loi.

Je ne sais pas si vous allez vous prévaloir de l'article 450-2 du code pénale français mais si c'est le cas, je suis prêt à écouter vos explications.

Dans le cas contraire, en ce qui me concerne, vous m'avez envoyée la lettre et nous n'avons d'autre choix que de considérer que vous avez jouée un rôle majeur dans sa préparation [vos initiales sont d'ailleurs au bas de la lettre], et dans la fausse signature.

Vous m'avez par ailleurs confirmée par email du 28 janvier 2010, soit disant, que Son Altesse vous avais commenté au sujet de cette lettre. Donc votre implication active dans ce dossier n'est pas en doute.

Si vous avez des explications à ce sujet, c'est maintenant le temps de clarifier.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations les plus distinguées.

Nagib Tajdin  
Tel: 254-723-693-844